



Projet cofinancé
par la Région



Règlement du Vall-Up Week-end

25 et 26 novembre 2022

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU VALL-UP WEEKEND

La Communauté de Communes du Vallespir (CCV) – domiciliée au 2, avenue du Vallespir à Céret (66400) – en partenariat avec L'agence Visionari, par l'intermédiaire de Pierre Alzingre – domiciliée au 446, chemin du Mas du Gamundi à Saint Just (34400) – organisent le Vall-Up Weekend au 2 rue des Cortalets, à Céret (66400), les 25 et 26 novembre 2022 et en amont de ces dates des coachings préparatoire dont les dates sont à définir.

Cet appel à projets a pour objectif de détecter des projets de création ou de développement d'entreprises innovantes répondant à des besoins identifiés et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à un accompagnement spécifique fourni par la pépinière et ses partenaires.

ARTICLE 2 : CONDITION D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE CANDIDATURE

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus pourra demander à s'inscrire à l'évènement.

Sur la base des demandes d'inscription les organisateurs sélectionnent jusqu'à 10 candidats. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le projet rentre dans l'une des catégories suivantes : **éco innovation, énergies renouvelables, cycle de l'eau ou production locale.**
- Le porteur de projet est disponible et volontaire pour un accompagnement
- L'intervention de Vall-Up auprès du créateur est pertinente.
- Le projet est cohérent et présente un plan de développement crédible.
- La faisabilité notamment technique, économique et juridique est avérée, et rentre dans les délais impartis
- Le projet apporte une réponse pertinente à un besoin identifié sur le festival Les Déferlantes
- Le créateur montre des qualités entrepreneuriales et des capacités d'écoute.
- Le créateur semble être en adéquation avec son projet.
- Les candidats acceptent d'installer leur entreprise durablement (pendant au moins 3 ans après la période d'accompagnement) sur le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir ou du Haut Vallespir ?



Projet cofinancé
par la Région



Les candidats peuvent soumettre des idées ou projets au moment de leur inscription à travers la présentation disponible sur le site www.vall-up.com.

Activités non éligibles :

- Professions libérales réglementées
- Filiales
- Franchises

Pour pouvoir être candidat, un créateur devra :

- Présenter son projet dans le dossier de candidature complet et soumis dans les délais, en respectant le cadre du processus fixé dans l'article 3
- Décrire de manière complète et sincère la situation de son projet notamment au regard de la propriété intellectuelle et des contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du Comité de sélection.

Pour candidater, les créateurs téléchargent le dossier en ligne ou le sollicitent auprès de la pépinière à vallup@vallespir.com.

Ils le remettent en version numérique à cette même adresse avant la date de clôture de réception des dossiers de candidature, fixée au 6 novembre 2022, à minuit. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE SELECTION

L'animatrice de la pépinière et la responsable du service Développement Économique de la Communauté de Communes du Vallespir assurent la pré-sélection des dossiers sur la base d'une grille de sélection comprenant les critères ci-dessus.

A l'issue des 2 jours du Vall-Up week-end (25/26 novembre), les créateurs présélectionnés soutiendront leur candidature devant le jury, composé des élus, partenaires experts de la pépinière Vall-Up et d'un chef d'entreprise du Vallespir. Les candidats présentent leur projet au jury pendant 5 à 10 minutes puis répondent aux leurs questions pendant 15 minutes. Les délibérations sont confidentielles et donnent lieu à une liste définitive de lauréats.

Le jury livre un palmarès sur la base de présentations orales réalisées sur le site, le samedi 26 novembre 2022.

Il n'a pas à justifier ses décisions. Ses délibérations se font à huis-clos.



Projet cofinancé
par la Région



ARTICLE 4 : CANDIDATURES, RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS

Tous les renseignements relatifs au Vall-Up Weekend sont accessibles sur le site internet <https://www.vall-up.com>. En cas de demande d'informations complémentaires ou de requête particulière, l'adresser à vallup@vallespir.com.

Les inscriptions se font à partir du site internet <https://www.vall-up.com> (rubrique Vall-Up Weekend) via une présentation type à remplir et à retourner avant le 6 novembre à minuit à l'adresse vallup@vallespir.com, avec les documents spécifiés dans le dossier de candidature.

Les candidats seront informés par courriel de l'acceptation ou non de leur candidature.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- 29 septembre : ouverture des inscriptions
- 6 novembre à minuit : date limite d'inscription, les organisateurs se réservent le droit de prolonger le délai de candidature si nécessaire.
- Des sessions de préparation en présentiel et en distanciel auront lieu courant le mois de novembre
- 25 novembre à 8h30 : ouverture du Vall-Up Weekend
- 26 novembre à 15h00 : présentation devant le jury et annonce des résultats en fin d'après-midi

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le jury peut désigner 1 à 6 équipes lauréates.

L'appel à projets offre potentiellement droit à :

- Un accompagnement sur mesure par Vall-Up et ses partenaires d'une durée allant de 6 mois à 3 ans.
- Un hébergement en bureau, atelier ou coworking selon les disponibilités et besoin des lauréats, gratuit pendant 12 mois
- Un logo et une charte graphique d'une valeur de 1000€



Projet cofinancé
par la Région



ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les organisateurs ne peuvent être tenus juridiquement responsables de la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques présentées par les candidats au cours de l'opération.

Toute information divulguée dans les documents et présentations orales pendant l'opération sera considérée comme une information publique.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives à la participation des candidats du Vall-Up Weekend sont enregistrées dans un fichier informatisé détenu par la CCV.

Ces données ne seront traitées ou utilisées que pour ce qui est nécessaire à la tenue de l'évènement, et à l'avancement des projets des candidats.

Les informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, notamment jusqu'à l'aboutissement d'un projet, sauf si :

- Un candidat exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, la CCV met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux organisateurs de l'évènement, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec le présent règlement et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ils s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)



Projet cofinancé
par la Région



ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leur image (via des supports papier et électronique). Ils renoncent uniquement pour les besoins de cette opération à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent la diffusion des photographies et de vidéos pouvant être prises à l'occasion de l'opération.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tout participant au Vall-Up Weekend s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter le présent règlement,
- Détenir la propriété intellectuelle de tous ses apports personnels à l'opération,
- Renoncer à tout recours concernant les décisions du jury.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet évènement sans que leur responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat à tout moment au cours du « Vall-Up Weekend » s'il ne respecte pas une clause du présent règlement ou s'il en trouble l'organisation.

Fait le :

À :

Nom, prénom et signature
du candidat :